

VOIX DE TRAVERSES

n° 5 - bulletin trimestriel du CASAS

(Collectif d'accueil pour les solliciteurs d'asile à Strasbourg)

Demain, fera-t-il beau ?

Après une année 1996 et un premier trimestre 1997 préoccupants pour les défenseurs du droit d'asile, c'est sur une note d'espoir que s'ouvre cet été. Les changements législatifs annoncés, la récente parution d'une circulaire pour la régularisation de certaines catégories de personnes sans papiers, viennent en réponse à une longue attente et à de multiples sollicitations, manifestations, déclarations...

Ils vont déboucher sur une amplification de notre activité, et une collaboration accrue avec nos divers partenaires. Ensemble, nous voulons rester vigilants, afin que les nouvelles mesures et procédures tiennent compte de toutes les « dimensions » des personnes concernées : leur histoire, leurs difficultés propres, la situation politique de leur pays d'origine, les nouvelles bases qu'elles ont pu construire depuis leur arrivée en France...

Mais ce « retroussement de manches » se fait d'un cœur plus léger, parce que nous avons le sentiment que certains de nos cris d'alarmes et de nos revendications ont été entendus. Ils ont aussi été particulièrement bien exprimés par Eugénie Végléris et Bruno Escoubès, respectivement philosophe et scientifique, lors de la conférence sur « l'engagement citoyen » qui a suivi notre assemblée générale du 14 mai dernier.

Depuis cette date, les choses se sont encore accélérées à CASAS : les bilans et rencontres de fin d'année avec les différentes équipes, l'accueil d'une nouvelle stagiaire, un pique-nique à Pourtalès avec les élèves des cours de français, un voyage de deux jours à Paris début juillet avec les accompagnateurs se sont rajoutés au quotidien, toujours aussi prenant.

Par-delà nos préoccupations et questions, ce numéro des « Voix de traverses » se veut aussi l'écho de ce dynamisme lié au travail d'équipe et à l'engagement de chacun. Un grand merci et un très bon été à tous !

Pascale Adam Guarino

Eugénie Végléris, qui anime un café philosophique à Strasbourg, et Bruno Escoubès, physicien, ont tenu une conférence à deux voix sur l' «engagement citoyen», suite à l'assemblée générale de CASAS le 14 mai. Plutôt qu'un résumé, difficile et imparfait, d'une telle soirée, nous vous proposons quelques citations de l'un et de l'autre, en vrac.

E.V. : Un grand philosophe doit-il s'engager par son oeuvre et par ses actions ? Une oeuvre est déjà une action : S'il écrit des choses pertinentes, il agit déjà. Mais s'il peut faire les deux, c'est bien.

B.E. : Profondément, le scientifique ne peut pas accepter un Etat de non-droit, parce que non compatible avec le principe de l'universalité.

E. V. : Le philosophe est entraîné de par la nature même de son sujet. Obligé à travailler avec la complexité de la nature humaine, il ne peut pas ne pas s'engager...

B.E. : Mon engagement citoyen, c'est d'expliquer aux citoyens où on en est. Diffuser la connaissance scientifique pour que chacun puisse y avoir accès. Il faut que l'engagement citoyen passe par des méthodes différentes.

E.V. : l'engagement citoyen est la politique des tout petits pas.

Pour finir, Bruno Escoubès a cité quelques «perles scientifiques» anciennes et moins anciennes au sujet des différences entre les races. En exemple, une définition de la «race française» parue aux éditions Hachette en 1885, dans un ouvrage intitulé : «Les races humaines» :

«On peut dire que le Français est caractérisé, non par les traits spéciaux, mais par la mobilité et l'expression de ces mêmes traits. Ni grand ni petit, le corps a des proportions excellentes, et s'il n'est pas capable de développer une grande action musculaire, il est du moins en état de lutter avec avantage contre la fatigue et les longs exercices (...) Souple et dispos, adroit au physique comme au moral, tel est le Français, dont le type est reconnaissable dans notre classique troupié.

Au point de vue intellectuel, le Français se distingue par une promptitude et une activité de conception vraiment hors ligne. Il comprend vite et bien. Une nuance de sentiments vient s'ajouter à son activité intellectuelle. A cet ensemble de qualités de l'esprit et du coeur, joignez une dose très prononcée de raison, un jugement solide et une véritable passion pour l'ordre et la méthode, et vous aurez le type français.»

Nouveau décret sur les réexamens

Quand les accompagnateurs redeviennent... des accompagnateurs

«Lorsque, à la suite d'une décision de rejet (...), l'intéressé entend soumettre à l'office (OFPRA) des éléments nouveaux, cette nouvelle demande doit être précédée d'une nouvelle demande d'admission au séjour et être présentée selon la procédure prévue à l'alinéa précédent.»

(décret n° 97 - 236 du 14 mars 1997)

Ces quelques lignes discrètes parues au Journal Officiel du 16 mars 1997 modifient radicalement la manière de demander une réouverture de dossier auprès de l'OFPRA, c'est à dire de représenter le dossier d'une personne déboutée qui dispose d'éléments nouveaux prouvant le bien-fondé de ses craintes (arrestation, mort ou disparition d'un proche, article de journal, etc.)



Jusqu'à présent, ces éléments nouveaux étaient soumis directement à l'OFPPRA par le biais d'un courrier. L'OFPPRA, seul juge du sérieux de ces informations nouvelles, décidait alors, ou non, de (re)convoquer la personne. Etre convoquée permettait à cette dernière d'obtenir à nouveau un titre de séjour, jusqu'à la réponse de l'OFPPRA, voire de la Commission des recours en cas de rejet suivi d'un recours.

Avec ce nouveau décret, un demandeur d'asile qui dispose d'éléments nouveaux lui permettant de demander une réouverture de dossier prend un risque considérable s'il entreprend cette démarche. En effet, la nouveauté est qu'il doit tout d'abord faire **«une nouvelle demande d'admission au séjour»**, autrement dit, commencer par se présenter à la préfecture.

Or, souvent, une personne dans ce genre de situation a déjà outrepassé le délai légal d'un mois qui lui avait été octroyé pour quitter le territoire français suite à son rejet. Parfois même, elle a déjà fait l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière. Ainsi, si elle se présente à la préfecture, elle risque d'être immédiatement arrêtée et placée en centre de rétention. Tandis que son voyage de retour sera organisé, l'OFPPRA sera interpellé en urgence, et devra statuer dans les 48 heures. Et en cas de rejet, la personne sera immédiatement expulsable.

La circulation d'application du décret précise bien que l'appréciation des éléments nouveaux reste uniquement du ressort de l'OFPPRA et que, sauf si la demande de réexamen paraît manifestement abusive, la personne obtiendra à nouveau des documents de séjour et un formulaire à envoyer à l'OFPPRA.

Mais cette circulaire d'application n'a pas force de loi... C'est pourquoi, comme les membres d'autres associations, les accompagnateurs de CASAS redeviendront... des accompagnateurs au vrai sens du terme, c'est à dire accompagnant à la préfecture les personnes qui souhaitent ressaisir l'OFPPRA, afin de confirmer le bien-fondé de leur démarche, et de s'assurer que l'OFPPRA sera bel et bien contacté en cas d'arrestation et de procédure d'urgence. Et, en cas d'arrêté de reconduite à la frontière, d'aider la personne à faire un recours auprès du tribunal administratif, recours dont le délai n'est que... de 24 heures.

Il est venu du Soudan.

Il n'a pas réussi à convaincre l'OFPPRA (Office français pour la protection des réfugiés et apatrides), qui ne l'a pas convoqué, ni la Commission des Recours des réfugiés (CRR) qui, en 10 minutes d'audience et quelques questions, a écarté son dossier. Venu sans visa, il n'a pas eu droit à un avocat.

C'est alors que nous l'avons rencontré à CASAS, et repris avec lui toute son histoire. Il avait été arrêté, détenu durant des mois, enchaîné et torturé (un certificat médical, d'une précision à rendre malade, l'atteste). CASAS l'a aidé à ressaisir l'OFPPRA, puis à faire un nouveau recours. Une avocate l'a accompagné pour plaider sa cause devant la CRR. Et la décision est tombée, voici quelques semaines : Rejeté ! Parce que le certificat médical qu'il présentait n'était pas considéré comme «un élément nouveau» par rapport à ses précédentes déclarations.

Aurait-il dû attester de nouvelles tortures, de nouvelles violences pour être reconnu réfugié ? Ces nouvelles violences, ce sont cette attente interminable d'une réponse, ces faux espoirs, ces vrais cauchemars... et cet argument juridique final, imparable, inhumain.

Ces violences-là ne figureront jamais sur aucun certificat... Il nous disait souvent : «Que veulent-ils ? Pourquoi nous font-ils attendre comme ça ? Nous sommes déjà à moitié morts...»

Au fil des mois, avec son calme, son sens de l'humain et sa grande force intérieure qui lui faisait préférer la patience à toute agressivité, même dans les moments les plus durs, il était devenu, tant pour les accompagnateurs que pour les professeurs de français, bien plus qu'une personne qui souffre et que l'on tente d'aider.

Au lendemain de son rejet, il a disparu. Déprimé, abattu, il avait perdu espoir. Depuis, nous sommes sans nouvelle de lui. Nous n'avons aucun moyen de le joindre, et ne pouvons que former le vœu que les nouvelles régularisations prévues pour les déboutés du droit d'asile qui sont en danger en cas de retour dans leur pays pour-ront le concerner.

Et nous gardons l'espoir que des amis, une autre association, une personne qu'il rencontrera, sauront lui redonner le courage, l'énergie de tenter encore cette nouvelle démarche.

Deux stagiaires en maîtrise FLE (français langue étrangère) racontent...

L'intervention que j'ai faite au CASAS de janvier à juin s'est véritablement inscrite pour moi sous le signe de la découverte. Découverte du statut de demandeur d'asile, de réfugié politique, du dédale administratif qui s'en suit, découverte de la vivacité du réseau associatif strasbourgeois...

Le train-train, la formule du type «on prend les mêmes, et on recommence», n'ont pas cours à CASAS. Pour reprendre une autre formule ; l'ambiance y est plutôt du style «tout sauf l'ennui».

Pour moi, ce fut une leçon de vie que de passer au CASAS, à l'école du CASAS, d'apprendre à relativiser mes petites misères quotidiennes.

Nathalie Loeffler

Nathalie et moi avons été les premières stagiaires FLE engagées par CASAS afin d'intervenir auprès d'un public de réfugiés et de demandeurs d'asile politique. Ainsi, quelques mois durant, mon stage m'a-t-il permis de travailler au sein d'une équipe chaleureuse, dans une ambiance conviviale.

Même s'il ne m'a pas toujours été facile de gérer mon groupe d'élèves, dont les membres changeaient assez souvent, nos rapports ont toujours été très amicaux. De plus, j'ai pu me rendre compte de l'importance que revêtait pour beaucoup l'apprentissage du français, puisqu'il constituait le point de départ d'une nouvelle vie. C'est pourquoi, malgré ma méconnaissance relative de l'anglais - qui nous a souvent servi de langue intermédiaire - la volonté d'un échange nous a permis de surmonter certaines difficultés de communication, et de passer des moments enrichissants, tant pour moi que pour les «apprenants».

Véréna Neidhardt

voyage des accompagnateurs à Paris

Un groupe d'accompagnateurs s'est rendu à Paris début juillet. Au programme : des rencontres avec des avocats et des juristes avec lesquels nous collaborons régulièrement, et un après-midi à la Commission des Recours, afin d'assister au déroulement des audiences. Un voyage qui a permis de mieux nous informer, mais surtout de voir comment collaborer le mieux possible avec nos divers partenaires.

impressions de voyage : Sarajevo, mai 1997

A mon arrivée, un samedi de mai, sous le soleil, j'ai trouvé une ville du Sud comme beaucoup d'autres : rues animées, terrasses de café bruyantes, jeunes filles en mini-jupes. A peine les cimetières et les voitures des organisations humanitaires internationales pour rappeler un passé très récent.

Le lendemain, les cloches de la cathédrale m'ont réveillée, suivies de l'appel à la prière venant d'une petite mosquée à une centaine de mètres de la maison. Alors j'ai réalisé que j'étais à Sarajevo. Tout au long de la semaine, grâce à l'amie française qui vit là depuis trois ans, j'ai pu rencontrer quelques habitants.

La guerre encore très présente

La ville prise au piège entre les montagnes, le manque de tout (nourriture, eau, électricité), le froid, la peur - les attaques imprévisibles, la perversité des tireurs isolés (qui visent le ventre : on meurt plus lentement). Et aussi le courage, les actes quotidiens qui sont tous des batailles... On apprend quelques bribes de ce passé, la nuit, dans les cafés où règnent des débats passionnés, et où l'humour fait place, tout à coup, à la colère (colère insensée, vue de l'extérieur). Comme si la proximité de la mort avait chassé pour longtemps la banalité...

Les réfugiés qui rentrent d'Europe ne sont pas accueillis à bras ouverts. Où étaient-ils pendant toute cette souffrance ? De plus, ils sont soupçonnés de revenir riches... Pas de discours haineux, pourtant. « Il n'y a pas de gagnants dans cette guerre, la purification ethnique est presque faite », et le nationalisme ne s'estompe pas avec la paix, au contraire.

Pourtant, la résistance continue

A., jeune femme de trente ans, interprète à la FORPRONU pendant la guerre, refuse de dire « ce qu'elle est » (comprendre : serbe, croate ou musulmane), et replace la question de l'interlocuteur indiscret sur le plan du privé !

En allant voir la mère d'un jeune demandeur d'asile de Strasbourg, je suis passée par les cités d'habitat social de Sarajevo. Ces quartiers sont encore très détruits, et les gens très pauvres. J'ai visité un atelier de réparation des trains. Les locomotives sont démontées pièce par pièce, à cause des mines, puis remontées. Elles ressortent pimpantes ! L'énergie et la fierté de ces travailleurs est un témoignage de plus de ce que j'ai pu voir au cours de ces quelques jours : la volonté des habitants de sortir de l'horreur, et de reconstruire coûte que coûte...

Marie-Madeleine Barth

(formatrice des accompagnateurs du CASAS)

à lire : *Bienvenue en Enfer, Sarajevo, Mode d'emploi*, d'Ozren KEBO, éd. de la Nuée Bleue

Merci de renvoyer cette pétition complétée et signée à :
Amnesty, 4, rue de la Pierre-Levée, 75 553 Paris cedex 11



PÉTITION à compléter, signer et renvoyer à Amnesty International qui la fera parvenir au Président de la République française

Monsieur le Président,

Au cours des dernières années, de graves crises des droits de l'Homme ont jeté sur la route des millions de personnes. Parallèlement, les États sont de moins en moins enclins à accueillir ces réfugiés et leur attitude amoindrit la protection due à ces derniers.

La France se présente comme le porte-drapeau de la défense des droits de l'Homme dans le monde. Elle doit donc jouer pleinement son rôle au sein de la communauté internationale afin que soient garantis les droits des réfugiés.

Monsieur le Président, je vous demande d'user de toute votre influence sur la scène internationale pour que les États manifestent, en toute occasion, leur engagement à respecter les droits des réfugiés, et notamment lors de la prochaine réunion du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire pour les réfugiés.

Les États doivent ratifier la Convention de Genève de 1951 et appliquer la totalité des textes relatifs à la pro-

tection des réfugiés. Un organe indépendant veillant au respect de l'application par les États de la Convention de Genève devrait être mis en place. Les États devraient commencer par remettre les informations qu'ils se sont engagés à fournir, chaque année, aux organes compétents des Nations unies.

Je vous demande enfin d'user de toute votre influence pour que les mesures de contrôle de l'immigration prises par les États ne constituent pas pour les demandeurs d'asile un obstacle à l'accès aux procédures d'asile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Nom :

Adresse :

Signature :

Horaires d'été... et perspectives de rentrée

- en juillet et août, CASAS sera ouvert tous les jeudi matins dès 9h pour la permanence administrative.

En cas d'urgence, pour fixer un rendez-vous en-dehors de ce créneau, merci de tél. au 03 88 25 13 03 le jeudi matin

- dès début septembre, reprise de l'horaire habituel:

- * permanences d'information mardi matin et jeudi après-midi
- * permanences administratives le jeudi matin
- * moment convivial le jeudi après-midi dès 14h

- reprise des cours lundi 15 septembre

- * groupe des avancés : 9h30
- * groupe des débutants : 14h

Attention : nos cours sont prioritairement réservés aux demandeurs d'asile et aux personnes nouvellement reconnues réfugiées